FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 13

Convocation du 16 mars 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS.
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN)
Absent : Sylvie DESBOURDELLE, Philippe DRAIS.

2021-16/ Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation de modification du bassin de rétention au lieu-dit Lafond par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

Rapporteur : M.BATALLA

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2021, le projet de demande d'autorisation de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle de réaliser des travaux de modification du fonctionnement du bassin de rétention dit Lafond sur la commune de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Les modifications ont pour objectif une meilleure maîtrise des écoulements d'eaux pluviales et l'amélioration du fonctionnement du bassin de rétention des eaux pluviales "Lafond".

Elles portent sur :

- la création d'un réseau de transfert pour raccorder les eaux pluviales du bassin versant "Dorieux" au bassin de rétention "Lafond", portant la surface du bassin versant collecté à 50 ha
- les aménagements des ouvrages du bassin de rétention permettant de traiter une pluie trentennale, de réduire le débit de fuite de rejet et d'augmenter sa capacité de stockage de 3250 m3 à 4420 m3".

L'enquête s'est déroulée du 22 février au 12 mars 2021 inclus.

Lors de cette enquête, une seule remarque a été enregistré dans le registre mis en place à cet effet.

Cette remarque est relative aux bruits, odeurs, moustiques, et entretien du bassin.

La CCPA va apporter des réponses pour indiquer que le bruit des pompes sera équivalent à celles des pompes actuelles, que l'entretien sera fait très régulièrement et que la problématique des moustiques sera limitée au regard du nombre de jours de stagnation de l'eau au fond du bassin.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➢ d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de modification du bassin de rétention au lieu-dit Lafond par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATAILLA